

REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES ADHERENTS

Remicophys, Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901

SAISON 2019/2020

1/ GENERALITES

REMICOPHYS est un club de sports, qui a pour but la pratique de la gymnastique entretien et remise en forme de la condition physique pour tout public : Enfants, Adultes et Seniors. Notre club est affilié à la Fédération SPORT POUR TOUS.

2/ SES OBJECTIFS

Délivrer des cours, des séances, des stages, des ateliers variés pour la satisfaction de tous.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. L'adhésion que vous choisissez librement, **vous engage à accepter les statuts de l'association, le règlement ci-dessous**, ainsi que ceux des équipements (gymnases ou salles prêtés par la Mairie) où se déroulent les activités sur CERGY, et loués sur St OUEN L'AUMONE - les Bourseaux.

Compte tenu de l'éclectisme de nos adhérents, le principe de laïcité prévaut dans chaque cours.

3/ INSCRIPTION

Le tarif d'une participation comprend le coût de l'adhésion annuelle et le montant de la licence fédérale, incluant l'assurance de la fédération. Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1 ou plusieurs chèques (3 maximum) pour l'adhésion ainsi que par coupons sport et/ou chèques vacances.

I vous est demandé 1 chèque individuel obligatoire, pour le règlement de la licence. Toute autre modalité de règlement financier souhaité doit faire l'objet d'une demande par mail à remicophys@gmail.com.

L'inscription doit comporter la totalité du règlement pour être validée. Elle doit être accompagnée du Certificat Médical (ou votre attestation santé selon le cas). Plus d'information sur www.remicophys.fr

L'inscription validée, vaut accord du présent Règlement Intérieur.

Tous les chèques, sont à établir à l'ordre de REMICOPHYS.

Ils seront encaissés suivant les échéances mensuelles et périodicité ci-dessous :

- 1^{er} chèque → dans le mois qui suit le dépôt de votre inscription.
- L'encaissement des autres chèques se fera, entre les 15 et 30 des mois suivants .Les chèques ne doivent pas comporter de centimes.
- Le chèque spécifique pour la licence doit être libellé à l'ordre de REMICOPHYS, comme les autres. (27€ ou 17€)
- Ce chèque est encaissé après la saisie de la licence auprès de la fédération SPORTS POUR TOUS.

Les demandes de remboursement seront acceptées UNIQUEMENT POUR CAUSE :

- ➔ **médicale** (arrêt de plus de 3 mois à la pratique de l'activité) ; si réception dans le courant du 3^{ème} mois au plus tard.
- ➔ **administrative** (mutation, déménagement) ; si réception dans le mois qui suit la décision de l'employeur.

Elles seront adressées par courrier, accompagnées des justificatifs adéquats, au siège social de l'ASSOCIATION REMICOPHYS – 4 rue du Hameau - 95310 St OUEN L'AUMONE.

Le 1^{er} trimestre est dû en totalité et le coût de la licence reste acquis.

Aucune autre situation ne donnera lieu à un remboursement.

4/ CERTIFICAT MEDICAL

Les nouveaux adhérents devront fournir, un certificat de « non contre-indication » à la pratique de la gymnastique. Les adhérents qui renouvellent leur inscription devront remettre l'attestation validant le questionnaire médical, préalablement complété par vos soins ou un certificat médical selon le cas.

Tout nouveau certificat médical fourni, est valable 3 ans, selon vos réponses au questionnaire de santé, mais doit obligatoirement être renouvelé au bout de 3 ans.

Ce certificat médical ou attestation médicale est obligatoire, pour permettre la saisie de votre demande de licence auprès de notre Fédération sportive « Sports pour tous ».

Tout justificatif médical non fourni au bout de 15 jours d'inscription, interdit tout accès au cours.

IMPORTANT : sans production de ce justificatif médical ; les activités suivies engagent votre responsabilité en cas d'accident. (cf. Assurance Fédérale)

5/ DEROULEMENT DES COURS

a) Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée. Pour la pratique des activités proposées dans les gymnases et autres locaux ; **une paire de chaussures de sport dédiée à cet effet est indispensable.** Il est recommandé de retirer les bijoux, et mettre en sourdine les téléphones portables.

b) En dessous de 7 participants, les cours pourront être annulés, la décision est à l'appréciation de l'animateur en cohérence avec la discipline enseignée.

Absence imprévue d'un animateur :

En cas d'absence d'un animateur, les membres du CODIR font leur possible pour le remplacer au plus vite. L'animateur remplaçant peut assurer un cours similaire à celui de l'animateur qu'il remplace ou correspondant à sa spécialité.

L'objectif principal est de maintenir une activité physique.

En cas d'annulation du ou des cours, vous êtes informés dans les meilleurs délais par sms, sur le site www.remicophys.fr, et sur la page Facebook et/ou Instagram. Un mail peut vous être adressé si le délai le permet. Dans tous les cas, dès lors que les cours sont assurés, nous n'adressons pas d'information.

Les cours pendant les vacances scolaires :

Les cours proposés par l'association durant les vacances scolaires sont ouverts à tout public ; adhérents et non adhérents et quel que soit la catégorie de tarif payé. Le nombre d'heures délivrées, dépend des disponibilités des animateurs et en fonction des salles attribuées par la Mairie de Cergy. Une inscription est demandée, ainsi qu'un tarif spécifique. Plus d'informations sur www.remicophys.fr, onglet, « tarifs-adhésion »

Attention : En respect du Code Sportif et des circulaires préfectorales relatives aux vigilances : Aucun cours ne peut être délivré dans une salle dont la température est inférieure à 17° ou si la température journalière a atteint 30 ° et plus. (Confer – informations Légifrance : « fortes chaleurs » et Thermolyse). Soyez vigilants quant aux informations de dernière minute.

6/ ASSURANCE FEDERALE

La Fédération SPORTS POUR TOUS a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au regard des clubs qu'elle fédère. Des garanties supplémentaires vous sont proposées sur le site de la Fédération. Lorsque vous recevrez votre licence, vous obtiendrez toutes les informations utiles sur la FEDERATION SPT (www.sportspourtous.org – N° de licence, N° d'identifiant, mot de passe)

Tout incident ou douleur physique survenue durant un cours doit faire l'objet d'une information auprès de l'animateur ou par mail le jour même à remicophys@gmail.com.

7/ VOL ET DEGRADATION

Bien que soucieuse et attentive aux problèmes de vols et de détériorations des objets et effets personnels, l'association ne peut être tenue pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans les salles et/ou vestiaires. Il est donc fortement déconseillé de venir aux cours avec des objets de valeur (bijoux, espèces et/ou téléphone).

L'adhésion à l'Association vaut acceptation du présent règlement.

Les animateurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Mais avant de les contacter, merci de vérifier que la réponse à votre question n'est pas déjà sur le site internet. Si non, envoyez un mail à remicophys@gmail.com; ou par sms au 06 28 35 43 89

REGLEMENT INTERIEUR, validé le 29 Juillet 2019 par les membres du bureau :

Présidente
Françoise REGA

Trésorière
Isabelle Even

Secrétaire
Valérie NEGREL

Secrétaire animateurs
Sabrina Lebecq